Commune de CHICHEE

Département de l'Yonne

NOTE DE PRESENTATION
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Maire| Monsieur Franck LAROCHE | 02 avril 2025

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte financier unique retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année.

Le compte financier unique rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.
Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice.
Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.
Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte financier unique sont validées par le comptable public.

Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.
Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture :

- Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement
- Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement
- Elles sont équilibrées.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits, etc.)

POUR LA COMMUNE DE CHICHEE

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Pour 2024 les dépenses de fonctionnement représentent 393 557,67 €.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (locations de la salle polyvalente, vente de concessions au cimetière), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Pour 2024 les recettes de fonctionnement représentent 620 625,76 €

(recettes réelles 481 248,78 € + excédent N-1 : 139 376,98 €)

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses investissements sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

Vue d'ensemble

Dépenses de fonctionnement					Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Intitulé	BP/DM 2024	CA 2024		Chapitre	Intitulé	BP/DM 2024	CA 2024
011	Charges à caractère général	189 190	136 499,65		013	Atténuation de charges	5220	1666
012	Charges de personnel	138 102	134 491,23		70	Produits des services	33 394	35 049,65
014	Atténuation de produits	39 047	38 133		73	Impôts et taxes	322 983	331 601,21
65	Autres charges de gestion courante	55 312	54 926,62		74	Dotations et participations	26 704	31 233,42
66	Charges financières	6 003	6 002,01		75	Autres produits de gestion courante	37500	54 428,91
68	Dotations aux amortissements et provisions	200,98			76	Produits financiers		6,03
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	500			773	Mandats annulés		3 758,40
675	Valeur comptable des immo cédées		23 281,16		775	Produits des cessions		20 824
6761	Diff sur réalisations investissement (+ value)		224		7761	Différences sur réalisations (- value)		2 681,16
023	Virement à la section d'investissement	136 823			002	Excédent antérieur reporté	139 376,98	
TOTAL		**565 177,98**	**393 557,67**		**TOTAL**		**565 177,98**	**620 625,76**

Les dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre contient notamment toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les différents achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures administratives, les fêtes et cérémonies, les taxes diverses.

Chapitre 012 – Charges de personnel

Ce chapitre regroupe toutes les données qui se rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, les assurances.

La commune compte trois agents titulaires : une secrétaire de mairie (à temps non complet), un agent technique polyvalent (à temps complet), un agent technique (à temps non complet) pour l'entretien de la mairie et de l'école et la restauration scolaire, et un agent contractuel (à temps non complet) pour le périscolaire.

Chapitre 014 – Atténuation de produits

Ce chapitre comprend le dégrèvement de la taxe foncière non bâties pour les jeunes agriculteurs, le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources et Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales

Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les participations aux organismes extérieurs.

Chapitre 66 - Charges financières

Ces charges concernent les intérêts des emprunts.

Chapitre 68 – Dotation aux amortissements et provisions

Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information du comptable.

Les recettes

Chapitre 013 – Atténuations de charges

Ce chapitre comprend les remboursements sur les rémunérations du personnel en cas d'arrêt de travail (maladie, accident, etc.)

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et des ventes diverses

Ce chapitre comprend la vente de concessions au cimetière communal, les redevances d'occupation du domaine public (ENEDIS et Orange), le remboursement des repas (employés communaux), l'indemnité de La Poste (pour l'agence postale communale), divers remboursements.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce sont les taxes foncières sur le bâti et le non bâti et la compensation de la communauté de communes pour la taxe d'habitation.

Chapitre 74 – Dotations, subventions de participation

Ce chapitre comprend la Dotation de Solidarité Rurale ainsi que le Fonds de Compensation de la TVA sur certaines dépenses de fonctionnement (entretien de la voirie, des réseaux et des bâtiments publics).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Ce chapitre est principalement constitué des recettes issues de l'encaissement des locations (logements, salle des fêtes et terres).

Chapitre 76 – Produits financiers

Ce sont les parts sociales du crédit agricole.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Ce chapitre comprend essentiellement les annulations de charges, les cessions d'immobilisations, les libéralités reçues.

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2024

Recettes de fonctionnement	481 248,78 €
Dépenses de fonctionnement	- 393 557,67 €
Résultat de l'exercice 2024	87 691,11 €
Excédent reporté 2023	+ 139 376,98 €
	227 068,09 €

Excédent global de fonctionnement à reporter au BP 2025 : 227 068,09€

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Généralités

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne les actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc.

Le budget d'investissement d'une commune regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Pour 2024 les dépenses d'investissement représentent 165 456,03 €

(dépenses réelles 124 886,74€ € +déficit N-1 : 40 569,29 €)

En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Pour 2024 les recettes d'investissement représentent 87 716,98 €

Vue d'ensemble

Dépenses d'investissement					Recettes d'investissement			
Chapitre	Intitulé	BP/DM 2024	CA 2024		Chapitre	Intitulé	BP/DM 2024	CA 2024
001	Déficit antérieur reporté	40 569,29	40 569,29		001	Excédent antérieur reporté		
10	Dotations, fonds divers et réserves				021	Virement de la section de fonctionnement	136 823	
16	Emprunts et dettes assimilées	50 273	48 372,82		024	Produits des cessions	18 000	
20	Immobilisations incorporelles	29 298	29 297,68		10	Dotations	48 036,29	43 992,82
21	Immobilisations corporelles	75 000	18 547,08		13	Subventions d'investissement	60 000	19 819
23	Immobilisations en cours	75 702	25 988		165	Dépôts et cautionnement	2 450	400
192	Plus ou moins value sur cessions d'immo.		2 681,16		20	Immobilisations incorporelles	5 533	
					192	Plus ou moins value sur cessions d'immo.		224
					21	Immobilisations corporelles		23 281,16
TOTAL		**270 842,29**	**165 456,03**		**TOTAL**		**270 842,29**	**87 716,98**

Les dépenses

Chapitre 16

Ces charges concernent le capital des emprunts.

Chapitre 20

Ce chapitre concerne le paiement de l'acompte pour la rénovation de l'éclairage public.

Chapitre 21

A ce chapitre ont été payés : l'audit énergétique pour la boulangerie, la création de l'avaloir situé Grande Rue, le défibrillateur pour la salle polyvalente, l'achat de la meuleuse, de l'échafaudage et de la pompe d'arrosage, l'achat de la plaque de cuisson pour la boulangerie, l'équipement du logement communal situé au 2 rue du Prieuré pour la relocation, l'achat des logiciels complémentaires comptables, l'achat de la table inox pour la cuisine de la salle polyvalente ainsi que les nouvelles tables, les illuminations extérieurs pour les fêtes.

Chapitre 23

Le montant engagé désigne le changement des huisseries du logement de la boulangerie.

Les recettes

Chapitre 10

Ce chapitre comprend le versement du Fonds de Compensation de la TVA 2023.

Chapitre 13

A ce chapitre a été versé le fonds de concours octroyé par la communauté de communes pour l'achat du four de la boulangerie, ainsi que le produit des amendes de police par le conseil départemental.

Récapitulatif du résultat comptable de l'exercice 2024

Fonctionnement	
Recettes exercice	481 248,78
Dépenses exercice	393 557,67
Résultat exercice 2024	87 691,11
Résultat de clôture exercice 2023	139 376,98
Résultat de clôture 2024	**227 068,09**

Investissement	
Recettes exercice	87 716,98
Dépenses exercice	124 886,74
Résultat exercice 2023	-77 739,05
Résultat de clôture exercice 2023	-40 569,29
Restes à réaliser (recettes)	40 181
Restes à réaliser (dépenses)	51 362,84
Résultat de clôture 2024	**-88 920,89**

Résultat de clôture de l'exercice 2024
138 147,20

Le résultat de clôture reprend les réalisations de l'année 2024 et les résultats de l'année précédente. Le résultat final est la somme du résultat de clôture et des éventuels restes à réaliser.

Ces résultats seront repris dans le budget primitif 2025.

Profil d'extinction de la dette

Dette initiale en cours d'extinction : 660 000 €

Réhabilitation de l'ancienne poste (2006) : 150 000 €

Réhabilitation de l'ancien presbytère (2010/2011) : 180 000 €

Travaux de voirie 2018 : 80 000 €

Acquisition bâtiment boulangerie et annexes (2020) : 80 000 €

Travaux de voirie 2022 : 170 000 €

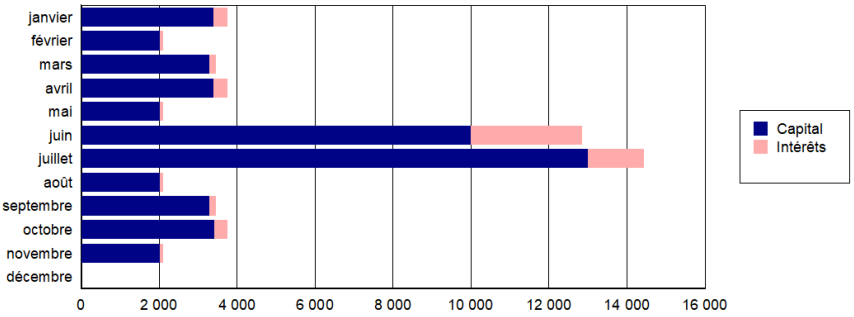

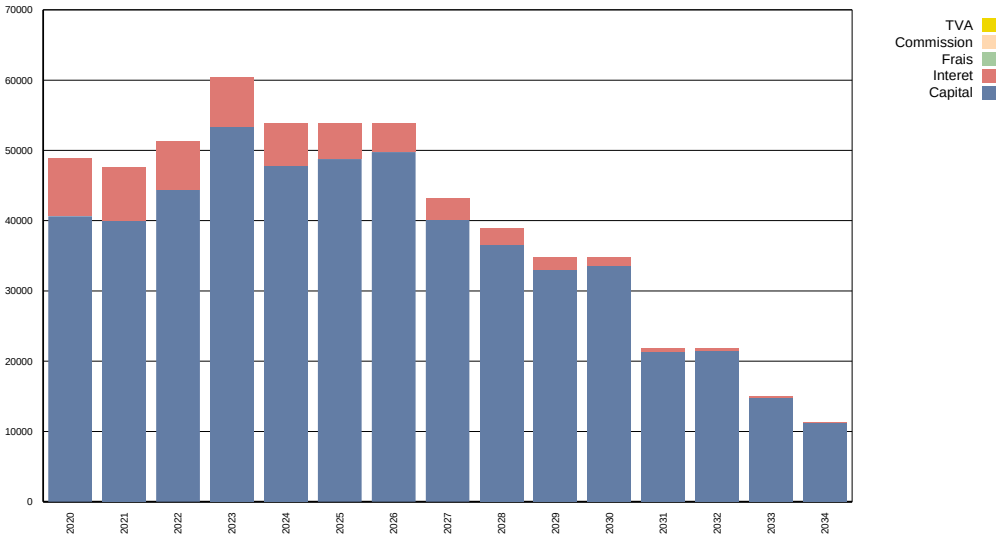

Principaux ratios

Pour se rendre compte de la mesure d'un budget communal et l'illustrer, la pratique est d'établir différents ratios

Niveau de dépenses par habitant

Dépenses de fonctionnement	393 557,67	**1 269,54 €**
Nombre d'habitants	310	

Niveau de la fiscalité directe locale

Produit des impositions locales + compensation 3CVT	319 800	**1 031,61 €**
Nombre d'habitants	310	

Niveau de la dette : ration de surendettement

Encours de la dette au 31/12	329 370,86	**0,68 €**
Recettes de fonctionnement	481 248,78	

Endettement par habitant

Encours de la dette au 31/12	329 370,86	**1 062,49 €**
Nombre d'habitants	310	

Rappel : 2019 : 891,53 €
2020 : 765,38 €
2021 : 889,39 €
2022 : 1 303,61 €
2023 : 1 320,33 €

Financement de la charge de la dette

Dépense de fonctionnement + remboursement de la dette (capital)	441 380,49	**0,92**
Recettes de fonctionnement	481 248,78	